



## CONSEIL DU 5<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

PV Définitif – Séance du 18 Octobre 2022

Le 18 octobre 2022 à 18 h 30, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire le 12 octobre 2022 se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations à la Mairie Annexe du 5<sup>e</sup> arrondissement

La séance a été retransmise sur Youtube : <https://www.youtube.com/watch?v=vr2VXSmjMPQ&t=9s>

### COMPTE-RENDU

Mme Nadine GEORGEL ouvre la séance du conseil, Mme Sophia POPOFF est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel.

#### Présents :

Nadine GEORGEL, Bertrand ARTIGNY, Pierre GAIDIOZ, Sophie HÉRITIER, Joanny MERLINC, Catherine GOUJON, Marie DUARTE, Nicolas HUSSON, Tristan DEBRAY, Sophia POPOFF, Marielle PERRIN, Bénédicte DRAILLARD, Anne PROST, Myriam BENCHARAA, Richard GLEIZAL, François THEVENIEAU

#### Absents excusés et dépôts de pouvoirs :

Philippe-Henri CARRY (pouvoir à Marie DUARTE)  
Sandrine FRANCHET (pouvoir à Marielle PERRIN)  
Yann CUCHERAT (pouvoir à Myriam BENCHARAA)

#### Absents :

Marie-Noëlle FRÉRY  
Béatrice GAILLIOUT  
Jean-Dominique DURAND  
Laurence BUFFLIER  
Grégory CUILLERON

#### Introduction par Madame la Maire

Bonsoir et bienvenue à ce Conseil d'arrondissement d'octobre 2022 en vue du Conseil municipal du jeudi 10 novembre.

Je souhaite débiter notre Conseil par un mot sur les changements ayant eu lieu dans l'exécutif municipal lors du dernier Conseil de septembre :

- Nicolas HUSSON, conseiller d'arrondissement du 5<sup>e</sup> a quitté ses fonctions d'adjoint « nature en ville ». Je salue et remercie Nicolas pour son travail durant ces deux premières années de mandat. Très sincèrement, nous applaudissons le travail réalisé et ton engagement pour

la végétalisation et la biodiversité notamment. Cet engagement se poursuit car tu restes conseiller d'arrondissement et délégué au projet du Parc des Balmes qui couvre non seulement le 5<sup>e</sup> mais aussi le 9<sup>e</sup>, projet qui est majeur pour ce mandat. Nous savons que ces nouvelles fonctions s'inscrivent dans la continuité du travail déjà réalisé avec la Direction des espaces verts.

- Sophia POPOFF, conseillère de notre arrondissement devient conseillère municipale déléguée « Bien habiter en ville » auprès de Raphaël MICHAUD. Tu vas renforcer l'action menée par Raphaël MICHAUD sur ces questions cruciales que sont l'habitat et le logement en ville. Nous t'adressons tous nos vœux de réussite, n'ayant aucun doute que tu mettras ton énergie et ton dynamisme – presque – inépuisable au service des Lyonnaises et des Lyonnais.

Je voudrais ajouter deux mots sur la rentrée dans le 5<sup>e</sup>. Cette rentrée a été ponctuée de beaux événements, avec notamment la ferme du Point du Jour qui a ravi de nombreuses familles. Je remercie particulièrement Sandrine FRANCHET et Sophia POPOFF pour la coordination de ce bel événement, avec la participation, comme toujours, d'Artisans du monde à qui j'adresse également mes remerciements.

Nous avons eu une belle innovation avec la première édition du Forum des seniors sur la place Bénédicte Teissier. On serait tenté de dire « Forum pluvieux, forum heureux ». Les 25 partenaires présents étaient heureux d'y participer et on sait qu'ils sont déjà partants pour l'année prochaine, au vu du retour très positif des habitantes et habitants. Un grand merci à Marie DUARTE pour l'organisation de ce premier Forum des seniors du 5<sup>e</sup> qui répond tant à un besoin des habitants qu'à notre volonté d'accompagner au mieux l'avancée en âge des habitants du 5<sup>e</sup> et de leurs proches.

Samedi dernier était en partie consacré à l'accueil des nouveaux habitants, dans un format renouvelé puisque cette année, nous avons organisé une visite de l'arrondissement en mode mini city trek dans le quartier de Champvert. Ce petit city trek a été suivi d'un buffet léger à la mairie, ce qui nous a permis de faire connaissance avec les nouveaux habitants, dans la simplicité, la convivialité, et sous un beau soleil. Je remercie également Madame PROST pour sa présence, samedi dernier.

Je salue et remercie également vraiment très vivement l'ensemble des agentes et agents de la Ville et de la mairie d'arrondissement pour leur travail vraiment indispensable sur nos événements.

Je souhaite conclure cette introduction en vous rappelant deux dates importantes. Jeudi 20 octobre, de 17 h 30 à 19 h, aura lieu la remise des prix du défi fleuri, anciennement « concours de fleurissement ». Cela aura lieu en salle des mariages de la Mairie Locard. On sait que c'est toujours un événement attendu et très agréable. N'hésitez pas à vous joindre à nous.

Le lundi 7 novembre, le début des votes sur les projets du budget participatif aura lieu. C'est une innovation majeure de notre mandat. Il ne faut donc pas hésiter à diffuser l'information et à inciter ceux qui peuvent être intéressés à aller voter sur la plateforme Oyé!

Je vais conclure avec un petit clin d'œil au Festival Lumières qui a débuté samedi dernier, avec la projection d'un film de Louis GARREL qui fait du bien qui s'intitule « L'innocent » et qui a été tourné dans le 5<sup>e</sup>. On y voit pas mal la rue du Bœuf, avec un magasin qu'on aimerait voir exister pour de vrai. Il s'agit d'un très joli magasin de fleurs. Cela fait toujours plaisir de voir le 5<sup>e</sup> mis à l'écran d'une manière aussi jolie et enthousiasmante. Je voudrais également adresser un autre petit clin d'œil à un élu du 5<sup>e</sup> qui n'est pas présent ce soir, mais qui a participé à la préparation du repas qui a été servi au Festival Lumières. Il est question de notre champion du monde de l'œuf en meurette, Grégory CUILLERON à qui nous adressons nos félicitations. Cela fait toujours plaisir de déguster un plat d'un élu du 5<sup>e</sup>. Cette soirée d'ouverture du Festival Lumières a été bien agréable pour les élus du 5<sup>e</sup>.

**Le quorum étant atteint, Nadine GEORGEL déclare la séance ouverte.**

Mme Sophia POPOFF désignée comme secrétaire de séance procède à l'appel.

Nadine GEORGEL : Madame PROST, vous souhaitiez prendre la parole.

Anne PROST : Merci pour votre introduction qui était intéressante. J'ai eu la chance de goûter à l'entrée de Grégory CUILLERON qui était fameuse.

Madame la Maire,

En préambule de ce conseil d'arrondissement, je voudrais revenir sur un point qui me semble particulièrement important et qui demande un minimum d'éclaircissements de votre part.

Vous avez mis en ligne sur le site de la mairie du 5<sup>e</sup> arrondissement, un questionnaire sur l'aménagement du quartier Saint-Georges qui est en fait une proposition d'extension du secteur piétonnier du Vieux Lyon dans ce quartier, ce à quoi je suis tout à fait favorable.

Or dans les questions que vous posez et qui font donc l'objet d'un traitement informatique, il y en a une qui m'a surprise et qui est celle-ci : « Venez-vous régulièrement dans le quartier Saint-Georges ? » et dans les réponses possibles, il est proposé – je cite – « Vous vous rendez à l'église ».

Madame la Maire, cette réponse et les traitements informatiques qu'elle peut engendrer m'apparaissent comme étant en totale infraction avec les dispositions de l'article 6 de la loi Informatique et Libertés qui interdit de traiter des données pouvant notamment révéler les convictions religieuses, ce qui pourrait se déduire par le choix de cette réponse.

Je vous remercie, lorsque vous le pourrez, de m'indiquer :

- Les informations effectivement collectées à travers ce questionnaire ;
- Les traitements informatiques qui seront faits.

D'autre part, je voudrais savoir si le Délégué à la Protection des Données (DPD) de la Ville de Lyon a été consulté pour la mise en œuvre de ce questionnaire ?

Je vous remercie de vos réponses.

Nadine GEORGEL : Madame PROST, nous ne répondrons pas à vos questions parce qu'une fois de plus, vous ne respectez pas le règlement du Conseil d'arrondissement que vous avez voté avec nous. Les questions doivent être envoyées dans un délai, défini, de 48 heures et vous ne le respectez jamais. La question est importante mais il est également important de respecter les règles qu'on se donne. C'est quasiment systématique. Vous envoyez une question à l'arrondissement et il y a une procédure pour le faire, ce n'est pas quand on débarque, dans les cinq premières minutes.

Anne PROST : Je ne débarque pas. Si je puis me permettre, il y a quand même un droit d'expression des élus. Étienne TÊTE avait travaillé là-dessus. On a le droit de s'exprimer en Conseil d'arrondissement. J'ai une question, je suis tout à fait respectueuse et j'ai le droit de la poser le jour du Conseil d'arrondissement.

Nadine GEORGEL : Ce n'est pas la même chose qu'avoir une tribune pour exprimer une position. Là, vous posez la question aux élus. C'est répétitif pour ne pas dire systématique. Vous avez participé au groupe de travail, on ne vous a pas imposé ce règlement du Conseil d'arrondissement. Vous l'avez voté, il a été voté à l'unanimité, et de manière systématique, vous ne le respectez pas.

Anne PROST : D'accord. Vous ne pouvez donc pas me répondre, vous ne souhaitez pas me répondre.

Nadine GEORGEL : On reviendra vers vous. De toute façon, ce n'est pas de cette manière qu'on procède. Ce serait gentil qu'à l'avenir, vous respectiez les règles que vous avez vous-même contribué à nous donner collectivement. Je vous remercie. La question est close.

Anne PROST : Je prends note.

Nadine GEORGEL : Monsieur Tristan DEBRAY souhaitait prendre la parole pour un propos qui n'est pas une question.

Tristan DEBRAY : Je confirme, Madame la Maire, qu'il n'y a aucune question. Je voudrais juste dire quelques mots au nom de mon groupe Lyon en Commun sur trois sujets qui nous tiennent à cœur.

Le premier concerne la sobriété. Nous voulions dire que nous saluons une avancée salubre qui va bien plus loin et plus vite que les préconisations du gouvernement. Il s'agit – vous l'avez certainement deviné – du groupe de travail sur la sobriété qui s'est fait avec l'ensemble des groupes politiques de la Ville, majorité comme opposition. Nous tenions à dire que nous nous réjouissons de l'unanimité, notamment sur le principe de maintenir les services publics.

Nous saluons aussi un événement culturel qui est « Les droits culturels en action » qui se déroulera à la fin de la semaine. Les droits culturels sont un pan des droits de l'Homme. Ils nous engagent à renforcer la participation des habitants à la vie culturelle de la cité. Je me réjouis aussi que nous y contribuions déjà avec les projets artistiques menés dans les rues des enfants, avec nos habitants les plus jeunes. Notre arrondissement va d'ailleurs en accueillir un nouveau prochainement.

Un dernier point sur les transports en commun lyonnais. Nous souhaitons réitérer notre souhait, avec mes collègues de Lyon en Commun, d'aller vers une régie publique des transports lyonnais à travers laquelle nous impliquerions le principe de gratuité afin de garantir l'accès aux réseaux à l'ensemble des Lyonnaises et Lyonnais dont les plus modestes. Que l'on parle d'énergie, de culture ou encore de transports, en tant qu'élu de la République, notre rôle est bien de garantir, de préserver et d'entretenir la chose commune, le bien commun.

Je vous remercie.

### **Approbation du Procès-Verbal de la séance du 13 septembre 2022.**

Mme la Maire demande au Conseil s'il souhaite formuler d'éventuelles remarques sur le compte-rendu puis le met au vote. Il est adopté à l'unanimité.

Nadine GEORGEL : Je vous indique le retrait de la délibération 4596.

### **Rapport 1 - 4624 Attributions de subventions pour la protection animale**

**Rapporteur : Nadine GEORGEL**

Il s'agit d'un projet de délibération qui nous tient particulièrement à cœur puisque cela concerne la santé animale et le bien-être des animaux domestiques. C'est une délibération dont l'intention est d'attribuer des subventions au dispensaire de la SPA de Lyon 3<sup>e</sup>, à hauteur de 5 000 euros, et aux Chats de Loyasse, dans le 5<sup>e</sup>, à hauteur de 8 500 euros.

Le dispensaire de la SPA remplit deux fonctions. D'une part, il permet aux plus précaires de faire soigner leurs animaux. On sait que les frais vétérinaires peuvent être conséquents mais le fait d'avoir un animal domestique – un chat ou un chien – contribue à la bonne santé mentale, la lutte contre l'isolement. Le dispensaire de la SPA remplit donc une fonction sanitaire et sociale vraiment très importante. Ensuite, ce dispensaire propose un programme de stérilisation des chats libres. En fait, il s'agit de trapper les chats qui vivent librement dans notre ville et de les stériliser afin d'assurer une régulation de la population de chats. Cela peut paraître anecdotique mais cela a quand même des conséquences et des proportions importantes. La population de chats s'est considérablement

reproduite à la faveur du confinement. C'est donc une action vraiment importante menée par la SPA du 3<sup>e</sup>.

Quant aux Chats de Loyasse, il n'est guère nécessaire de les présenter. C'est une association remarquable par l'implication et la détermination de ses membres. On est très heureux qu'ils aient pu trouver une solution de local parce que c'était un sujet important et on y a travaillé, notamment Nicolas HUSSON, avec beaucoup de ténacité, pour trouver une solution.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport 2 – 4686 Lyon 5<sup>e</sup> - Renouvellement de la convention d'occupation temporaire consentie par la Ville de Lyon au profit de l'association « les chats de Loyasse » d'un espace couvert extérieur situé au sein du tènement sis 8 rue Cardinal Gerlier pour lui permettre de nourrir les chats libres sur le site - EI 05349**

**Rapporteur : Nadine GEORGEL**

Je me permets une inversion dans l'ordre du jour parce que sur le fond, cela a du sens.

Il s'agit d'un tènement qui auparavant, était une propriété privée, et le propriétaire avait accordé une possibilité à l'association Les chats de Loyasse, d'occuper une petite partie sous abri. Nous sommes donc en extérieur mais couvert. La Ville de Lyon s'est portée acquéreur de ce tènement et tient à maintenir cet usage important pour l'association.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport 3 – 4653 Rémunération des agents recenseurs 2023**

**Rapporteur : Nadine GEORGEL**

On en a déjà parlé lors des précédents Conseils. Il s'agit de mettre en conformité la rémunération des agents recenseurs en fonction de leurs différentes catégories.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport 4 – 4709 Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, développement réseaux) pour un montant de 21 670 euros**

**Rapporteur : Marie DUARTE**

La Ville de Lyon renforce son soutien à l'action sociale associative dont le partenariat est indispensable dans la prise en charge des plus vulnérables. Ces actions sont destinées à rompre l'isolement des personnes âgées sur cette fin d'année. Il s'agit de visites à domicile ou de la valorisation de l'apport des seniors dans la communauté.

Deux autres projets sont à développer, notamment celui qui concerne la lutte contre l'âgisme pour changer le regard sur la vieillesse mais aussi celui de favoriser l'inclusion sociale au sein et autour de la première maison de la diversité.

Pour ce faire, les subventions aux cinq organismes œuvrant dans ce sens sont allouées pour une somme globale de 21 670 euros.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter cette délibération.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

 **Départ d'Anne PROST**

## **Rapport 5 – 3585 Approbation et autorisation de signature du Contrat Local de Santé 2022-2027 de Lyon**

**Rapporteur : Sophia POPOFF**

Avant de commencer la présentation un peu plus formelle de ce rapport, je souhaitais vous présenter l'exposition Vénus qui se situe derrière nous. Cette exposition allie très à propos les enjeux de santé et d'égalité entre les femmes et les hommes. Vu que je vais présenter deux rapports importants sur ces thématiques, cela tombe bien.

Cette exposition a été réalisée par des habitantes du 5<sup>e</sup> avec des artistes de la galerie Spacejunk. Elle s'inscrit dans le cadre d'Octobre rose qui est le mois réservé à la sensibilisation à la lutte contre le cancer du sein. Elle vise cet objectif à travers les ateliers auxquels ont participé les habitantes qui ont pu être sensibilisées à ce sujet. Cette exposition restera visible, en libre accès, jusqu'à la fin du mois d'octobre, dans cette salle.

Concernant le Contrat Local de Santé, nous vous avons préparé trois slides pour vous montrer les enjeux. Ce Contrat Local de Santé est un outil partenarial réglementaire, donc obligatoire, permettant d'identifier de manière collective les priorités à travailler en matière de santé sur un territoire donné.

Le nouveau Contrat Local de Santé 2022-2027 se distingue par trois éléments : son approche intégrée « One Health », sa conception et son pilotage participatifs et enfin, la diversité des acteurs signataires.

Le Contrat Local de Santé identifie les principaux enjeux à traiter suivants :

- Les réductions des inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé ;
- L'accès aux soins, que ce soit la médecine de ville, du quotidien, ou les soins d'urgence ;
- Les violences faites aux femmes avec l'inscription de l'ouverture d'une Maison des femmes, au sein du contrat local de santé ;
- La prévention sous toutes ses formes, dès le plus jeune âge ;
- La coordination et le partage d'expertise entre les différents acteurs.

Le Contrat Local de Santé, c'est 43 actions regroupées en 4 axes plus un axe transverse qui fait référence à l'approche « One Health » (santé intégrée) porté par l'OMS :

- Promouvoir des milieux de vie favorables à la santé et au bien-être ;
- Développer et améliorer la prévention, la promotion et l'éducation à la santé ;
- Favoriser l'accès à la santé et aux droits ;
- Développer la coordination, la mise en réseau et l'expertise de l'écosystème des acteurs du champ de la santé.

Le contrat sera signé le 10 janvier en présence de toutes les parties prenantes, c'est-à-dire toutes les personnes ayant participé aux ateliers, les mairies d'arrondissement et tous les partenaires.

Concernant le 5<sup>e</sup> arrondissement, laissez-moi partager avec vous quelques éléments de diagnostic :

- La démographie du 5<sup>e</sup> est marquée par :
  - Une densité élevée de jeunes adultes liée entre autres à la présence de résidences étudiantes ;
  - Une densité élevée de personnes de plus de 80 ans liée à la présence d'établissements spécialisés en gériatrie.
- Ces deux populations ont des besoins spécifiques et assez différenciés en termes de santé
- Le 5<sup>e</sup> est aussi une zone de vigilance en raison du vieillissement et du non-renouvellement des médecins généralistes. En 2019, on comptait 50 médecins généralistes dont 54 % avait plus de 55 ans.
- Nous sommes alertés sur la capacité des infirmiers à prendre en charge certains actes de soins et des difficultés qu'ils rencontrent face à des situations sociales de plus en plus complexes et qui nécessitent souvent un traitement assez long (isolement, rupture de soin, pas de déplacement des médecins généralistes).

De façon générale, l'accès aux soins à domicile est un sujet assez important pour notre arrondissement (médecin, kiné).

- On a des besoins importants en soins psychiatriques et psychologiques qui malheureusement, ne trouvent pas de réponse adaptée ni dans l'hôpital public ni dans l'hôpital privé.

Quel est le rapport entre ce diagnostic et ce nouveau Contrat Local de Santé ? La question est de savoir ce que pourrait apporter ce Contrat Local de Santé, comme actions concrètes pour répondre aux besoins de santé de notre territoire. Voici quelques actions concrètes qui pourraient être développées. Cette liste n'est pas exhaustive et elle pourra être retravaillée collectivement :

- Développement de parcours enform@Lyon sur le 5<sup>e</sup> dans le cadre de l'action sur l'activité physique adaptée et du sport santé ;
- Concernant l'alimentation et prévention, il est prévu de continuer à travailler en mettant en place des animations autour de l'alimentation, dans une démarche de prévention santé, notamment dans le cadre de la ferme du Point du Jour
- On pourrait aussi travailler à la mise en place de campagnes de communication sur les rendez-vous vaccinaux ;
- Et travailler de manière plus active à l'installation des professionnels de santé à travers une aide humaine et financière pour identifier leurs besoins dont des locaux adaptés, c'est à dire l'installation plus concrète de Maisons de santé pluridisciplinaires.

Si cette délibération recueille votre agrément, je vous propose un avis favorable.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

## **Rapport 6 – 4625 Attribution d'une subvention au Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA)**

**Rapporteur : Sophia POPOFF**

Cette délibération nous permet d'attribuer une subvention de 4 000 euros au réseau national de surveillance aérobiologique. Ce réseau recueille, analyse et diffuse des informations sur les particules allergènes présentes dans l'air. Pour ce faire, le réseau installe et gère des capteurs, puis traite les données recueillies avant de rédiger des bulletins allergo-polliniques.

Avec cette subvention, un nouveau capteur sera installé à Lyon permettant une étude plus fine des allergènes présents dans l'air et l'obtention de données quasiment en temps réel permettant de suivre l'impact des projets de végétalisation.

Si cette délibération recueille votre agrément, je vous propose un avis favorable.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport 7 – 4626 Approbation de l'offre de financement de l'ADEME et de la convention de partenariat avec le bureau d'études MEDIECO dans le cadre de l'appel à projets AACT'AIR « Aide à l'action des collectivités territoriales et locales en faveur de l'air » piloté par l'ADEME**

**Rapporteur : Sophia POPOFF**

Cette délibération s'inscrit dans le cadre du projet « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens » qui est une charte que la Ville de Lyon a signé l'année dernière. Dans ce cadre, la Ville de Lyon prépare un plan d'action détaillé sur le sujet. La lutte contre les perturbateurs endocriniens est tout à fait intégrée au Contrat Local de Santé que je vous ai présenté il y a quelques minutes.

Dans ce cadre de cette lutte contre les perturbateurs endocriniens, un des axes prioritaires pour la Ville de Lyon est de limiter l'exposition des jeunes enfants aux phtalates. Avec ce projet, on propose de participer à l'évaluation de l'exposition de ces jeunes enfants aux phtalates dans les établissements municipaux en partenariat avec le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment ainsi que le bureau d'étude MEDIECO. Ce consortium de trois acteurs a candidaté avec succès à un appel à projets de l'ADEME sur la qualité de l'air.

Cette délibération nous permet d'approuver la subvention de l'ADEME, sa décision de financement, ainsi que la convention de partenariat avec le bureau d'études MEDIECO.

Si cette délibération recueille votre agrément, je vous propose un avis favorable.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport 8 – 4753 7<sup>e</sup> Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Année 2021**

**Rapporteur : Sophia POPOFF**

Cette délibération nous permet de prendre acte de la présentation du rapport réglementaire 2021 sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes.

À l'échelle municipale, ce rapport permet de noter quelques avancées :

- Au niveau de la politique d'égalité professionnelle, on saluera l'approbation d'un nouveau plan d'action visant à atteindre l'égalité professionnelle et le nouveau cadre pour le régime indemnitaire du personnel ayant permis une revalorisation financière au profit des filières les plus féminisées.
- Au niveau de nos politiques publiques municipales, on saluera :
  - L'avancée dans la mise en œuvre de la budgétisation sensible au genre ;
  - La publication du livret sur la prise en compte de l'égalité de genre dans l'aménagement urbain ;
  - Les avancées dans la préfiguration de la maison des femmes, également intégrée au Contrat Local de Santé.



C'est pour moi l'occasion de revenir rapidement sur les nombreuses initiatives en lien avec l'égalité femmes-hommes qui ont vu le jour en 2021, sur le 5<sup>e</sup> arrondissement, et qui, pour la plupart, ont été mises en avant au sein du rapport grâce au travail des services de la mission égalité, et nous les en remercions.

En voici une sélection :

- Concernant le Matrimoine et l'espace public :
  - Réalisation de l'Exposition sur le Matrimoine ainsi que d'une trentaine de visites commentées en mars et avril 2021. Depuis, l'exposition continue de voyager au sein de notre arrondissement, que ce soit sur l'espace public ou au sein d'établissements qui nous le demandent, comme l'EPHAD de la Roseraie ;
  - Réalisation, en 2021, de balades urbaines par le centre socioculturel du Point du jour, en lien avec cette exposition ;
  - Création d'un groupe de travail sur le Matrimoine qui s'est réuni deux fois ;
  - Puis, féminisation de l'espace public avec :
    - L'inauguration du square Élise Rivet ;
    - L'approbation de la dénomination d'une nouvelle promenade en l'hommage d'Annie et Régis Neyret.

D'autres actions ont été mises en œuvre par des partenaires de la mairie d'arrondissement et de la Ville :

- En juillet, nous avons eu l'exposition « Elles » qui montrait des portraits de femmes du quartier Soeur Janin réalisés par la compagnie du Subterfuge et exposés à la bibliothèque du Point du jour, avec le soutien de la délégation Culture et politique de la Ville ;
- En août, nous avons eu la programmation d'une représentation de théâtre-forum sur l'égalité femmes-hommes dans le cadre de « Tout l'monde dehors », toujours en lien et avec le soutien de la délégation culture ;
- En novembre de l'année dernière, nous avons eu trois sessions de formation à l'auto-défense féministe au Centre sociaux du Point du jour et de Saint-Just.
- Enfin, tout au long de l'année, collectes, règles élémentaires.

Si cette délibération recueille votre agrément, je vous propose un avis favorable.

Nadine GEORGEL : Juste un petit ajout avant de passer au vote. Je pense également au Square Katia et Maurice Krafft qui participent aussi à la féminisation de l'espace public.

Sophia POPOFF: Oui. Comme il s'agissait du rapport 2021, j'ai fait comme si cela n'existait pas. On le redira l'année prochaine.

Nadine GEORGEL : On le redira avec plaisir en 2022.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport 9 – 4631 Modification du montant de la redevance d'occupation du domaine public pour les activités de location de trottinettes en libre-service sans station sur le territoire de la Ville de Lyon**  
**Rapporteur : Marielle PERRIN**

Bonjour à tous, chers collègues. Merci aux spectateurs de ce Conseil d'arrondissement et à ceux qui nous écoutent. Je vais vous parler de trottinettes électriques. Depuis l'implantation des services de trottinettes électriques dans notre ville, la Ville de Lyon s'est attachée à réguler ces services afin de favoriser leur intégration dans l'espace public et ce, dans le respect des autres usagers.

À titre d'exemple, 8 000 trajets en trottinette électrique sont effectués chaque semaine depuis le 5<sup>e</sup> arrondissement, ce qui représente environ 7 % des trajets de trottinettes sur l'ensemble du Vieux Lyon. Une trottinette est utilisée 7 fois par jour.

Pour réguler l'utilisation des trottinettes électriques, nous avons créé un zonage en 2022 :

- Dans la zone du Vieux Lyon, on ne peut plus déposer sa trottinette n'importe où, sur un trottoir. Depuis mars 2022, on a l'obligation de déposer sa trottinette dans un emplacement dédié ;
- Sur le plateau du 5<sup>e</sup> arrondissement, on a l'obligation de déposer sa trottinette dans un arceau vélo. C'est pourquoi en mai 2022, il y a eu un grand déploiement d'arceaux vélos dans des rues qui sont aussi résidentielles, afin de permettre l'utilisation des trottinettes par toutes et tous.

Depuis juin 2022, il n'y a plus de trottinettes sur les trottoirs. Si vous voyez des trottinettes sur les trottoirs, allez sur le site [toodego](https://toodego.com). Les concessionnaires sont censés enlever les trottinettes dans les quatre heures. N'hésitez donc pas à signaler toute trottinette abandonnée sur un trottoir car cela n'est pas normal.

Vous pouvez aussi signaler des lieux d'encombrements. Madame DRAILLARD m'avait signalé un amas quotidien de trottinettes sur la montée Saint-Barthélemy, devant l'ECAM. Sachez qu'une des sociétés passent quotidiennement deux fois par jour, à 10 h 30 et 23 h, pour aller ranger les trottinettes à cet endroit spécifique.

Afin de continuer à réguler et réglementer cet usage, La Ville de Lyon va augmenter le montant de la redevance pour ces engins électriques. Nous allons donc passer de 30 ou 45 euros à 60 euros par engin, ce qui est un alignement avec la Ville de Paris.

Je vous propose de voter favorablement cette délibération.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

Nadine GEORGEL : Avant de poursuivre, je tiens à vous remercier, Madame PERRIN, pour votre implication sur la multiplicité des dossiers que vous suivez ou initiez en ce moment. On pense notamment à l'étude sur la Plaine-Chantegrillet dont on a eu un rendu la semaine dernière et qui est une étude tout à fait conséquente, ainsi qu'au questionnaire que vous administrez sur l'éventuelle extension de la piétonisation du quartier Saint-Georges, questionnaire qui a été validé par les services juridiques de la Ville puisqu'il ne collecte aucune donnée d'identification personnelle. Ceux qui ont rempli ce questionnaire en ligne ont pu voir que jusqu'aux commentaires, il est bien précisé qu'il ne doit y avoir aucune possibilité d'identification nominative. Ce questionnaire remplit donc toutes les normes RGPD et de respect de la vie privée. Encore une fois, je vous remercie pour votre action pour les mobilités et la transition énergétique dans le 5<sup>e</sup>.

**Rapport 10 – 4680 Lyon - Paris 2024 - Milan Cortina 2026 - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau - Approbation de conventions**  
**Rapporteur : Bertrand ARTIGNY**

Je remercie tout d'abord Myriam BENCHARAA pour sa présence. Vous avez la lourde responsabilité de représenter l'opposition.

Il s'agit d'un dossier intéressant qui concerne le sport de haut niveau. Vous savez qu'en 2024, la France va organiser les Jeux Olympiques, et que la Ville de Lyon s'est positionnée pour accueillir plusieurs équipes. Des subventions sont attribuées aux grands sportifs. Il existe deux types de subventions : la subvention de catégorie A et la subvention de catégorie B. Dans la subvention de catégorie B, je voudrais souligner que dans notre arrondissement, nous avons un jeune homme qui s'appelle Mathis ALESIO CAPOLINI qui est aussi champion d'Europe de taekwondo. C'est pour

cette raison que je fais un certain nombre d'efforts de façon à ce que le taekwondo puisse avoir une belle place et les moyens de continuer à se développer. On a donc aussi la fierté d'avoir un arrondissement qui se développe bien sur le plan sportif, malgré les difficultés qu'on peut rencontrer par ailleurs.

On a une nouveauté, sur la ville de Lyon, sur laquelle je suis extrêmement sensible, c'est qu'on va également apporter notre soutien aux guides des athlètes qui sont déficients visuels. Vous savez qu'on a d'abord apporté une aide aux athlètes mais pas forcément aux guides. Maintenant, ils sont sur le même piédestal et nous sommes plutôt fiers d'appartenir à cette ville qui tient compte des personnes en situation de handicap et de leurs accompagnants pour le développement du sport.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport 11 – 4762 Attribution d'une subvention de 28 000 euros à l'association Le Cyclotouriste pour l'organisation de la SaintéLyon, les 3 et 4 décembre 2022 - Approbation d'une convention**  
**Rapporteur : Bertrand ARTIGNY**

Je vais encore faire plus court parce que je pense que je ne vais pas vous faire l'affront de vous présenter la SaintéLyon. C'est une course sportive ludique, familiale, amicale. Cela fait partie de la culture et du patrimoine local. J'avais rencontré l'association de cyclotourisme, l'an passé, et j'avais beaucoup discuté avec eux. Ce qui est très important pour nous, Conseil d'arrondissement, c'est que nous avons une association qui met les valeurs écologiques et la protection de l'environnement comme étant un point fort de cette course, avec des gens qui sont bénévoles et qui sont même prêts à disqualifier des équipes qui ne respecteraient pas les règles en matière de protection environnementale, notamment sur la question des déchets.

C'est une association qui avait réclamé 30 000 euros. L'an passé, ce sont 25 000 euros qui leur avaient été accordés, et cette année ce sont 28 000 euros que je vous demande d'approuver. Merci.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport 12 – 4632 Projet éducatif lyonnais 2021-2026 Temps scolaire, périscolaire et extrascolaire - Année scolaire 2022-2023 : attributions, ajustements et compléments de subventions**  
**Rapporteur : Pierre GADIOZ**

Il s'agit d'attributions de subventions pour des actions conduites dans le cadre du Projet éducatif de la Ville de Lyon, ainsi que d'ajustements et compléments liés au fait qu'une délibération a déjà été votée au conseil municipal du 20 septembre.

Il y a au moins eu une trentaine d'actions, et je vais en citer quelques-unes qui illustrent bien ce que l'on peut faire dans le cadre du projet éducatif. Le projet Canopé permet de développer la pédagogie en plein-air dans le cadre de « La Classe dehors ». Vous savez que les écoles du 5<sup>e</sup> s'y prêtent particulièrement pour plein de raisons que vous connaissez : cours végétalisées, jardins dans les cours puisque les cours des écoles du 5<sup>e</sup> sont assez grandes, partenariats avec des jardins partagés, vergers, etc.

J'évoque de façon anecdotique la possibilité pour une école d'accueillir un poulailler pédagogique en partenariat avec l'association Ecoloupoule. Je suis certain que l'école Joliot-Curie se portera candidate puisqu'ils ont déjà apprécié cela et les enfants ont beaucoup aimé.

Concernant l'éducation artistique et culturelle, un gros effort a été fait cette année, dans le 8<sup>e</sup> arrondissement. Les enfants ont de plus en plus la possibilité de jouer vraiment d'un instrument. Cela concerne aussi l'image et la musique, les écrans, de façon générale.

Outre la mise en contact avec un artiste, cela permet la participation au processus de création. Cela touche le mieux vivre les transformations de l'environnement des enfants, l'amélioration du climat scolaire, et une plus grande confiance en soi, une meilleure estime de soi par la production collective d'une œuvre dont ils pourront garder trace. Je développe pour montrer que cet aspect qui rentre dans l'éducation artistique et culturelle peut s'accompagner de toute une série de directions auprès des élèves.

Je peux aussi vous citer les LAP, Lieu d'Accueil des Parents, qui vont tous être réunis dans le 1<sup>er</sup> arrondissement autour d'un événement festif et convivial à l'École maternelle Doisneau.

Je vais vous donner un exemple qui est pris en charge par l'Association « Action Sport Éducation » parce que j'ai une petite nostalgie pour le sport. Cela concerne 16 accueils de loisirs du mercredi matin. Grâce au sport, on évoquera le vivre ensemble, la lutte contre les discriminations, la promotion du « bien manger ».

Ces 30 actions sont dans les annexes.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de voter favorablement.

Myriam BENCHARAA : Je crois qu'il y a des actions sur les sujets de la parentalité, sur le 7<sup>ème</sup> et le 8<sup>ème</sup>, et j'aimerais savoir ce que vous avez pu décliner à l'échelle du 5<sup>e</sup> arrondissement, c'est un sujet que l'on avait porté sous l'ancien mandat.

Pierre GAIDIOZ : Il y a des lieux d'accueil des parents qui fonctionnent très bien à Champvert, qui fonctionnent très bien grâce à la MJC du Vieux Lyon, à Gerson et Fulchiron, et même dans d'autres écoles qui ne sont pas dans le 5<sup>e</sup>. On va inciter des écoles à ouvrir des lieux d'accueil des parents, notamment à La Sarra. Si vous voulez, je peux faire une liste de tout ce qui touche à la parentalité cette année.

Marielle PERRIN : J'interviens avec ma casquette de maman et parent d'élève. Il existe une super association qui s'appelle Ecoloupoule qui prête les poules aux écoles et qui les récupèrent pendant les périodes de vacances scolaires. Pour avoir été maman avec des poules dans les écoles, le problème, c'était de savoir qui s'occupait des poules pendant les vacances. Cette super association récupère les poules et parfois, elle les prête aux centres aérés qui accueillent des enfants pendant les vacances.

Nadine GEORGEL : On n'ira pas jusqu'à demander si ce sont les mêmes poules qui reviennent à la rentrée ! Sur la question de la parentalité, je me permets juste de partager la présentation qui nous a été faite – à Marie-Noëlle FRÉRY, moi-même et bien d'autres acteurs – hier soir, par le Centre social de Champvert. Ils sont en train de retravailler leur projet pour les prochaines années. Les actions menées en faveur de la parentalité, c'est vraiment un point fort du Centre social, avec une équipe qui est très impliquée. Je pense que cela peut être une référence dans l'arrondissement pour voir comment cela peut être dupliqué et adapté ailleurs. On a donc bien des initiatives mais peut-être qu'elles manquent un peu de systématisation.

Myriam BENCHARAA : est qu'il y a des actions ciblées sur les populations en difficulté ?

Nadine GEORGEL : Je pense qu'effectivement, le Centre social de Champvert répond bien à cette question, dans les actions qu'il mène envers une population qui a un revenu médian inférieur à la moyenne lyonnaise, avec beaucoup de foyers monoparentaux et des familles de certains quartiers – du côté du 9<sup>e</sup> particulièrement – qui sont très en difficulté. Ils ont aussi développé un volet sur la santé mentale et écoute. Je pense que cela vient bien en complément. Ce sont des problématiques importantes.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport 13 – 4738 Adoption et renouvellement de conventions cadre, mixte, de conventions d'occupation temporaire des locaux et de contrats de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance - Approbation des conventions et autorisation de signature**

**Rapporteur : Sophie HÉRITIER**

C'est pour les conventions-cadres d'occupation et ce qui est assez marrant, c'est que pour ces conventions-cadres d'occupation temporaire, cela concerne deux associations, AGDS et ALPHA3a, et il y a Alix dont je vous ai déjà parlé qui a des poules Ecoloupoule.

Je vous demande un avis favorable pour le renouvellement de ces conventions-cadres d'occupation.

[Nadine GEORGEL](#) : On sait que vous mettez toujours la barre très haute, en matière de présentation synthétique.

[Sophie HÉRITIER](#) : Il s'agit de renouveler des conventions cadre, on ne va pas mettre dehors la crèche Alix ni Chantoiseau.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport 14 – 4220 Approbation des nouvelles grilles tarifaires et conditions générales de vente, conditions d'entrées et de visites dans les musées de la Ville de Lyon et impact sur certaines gratuités de la Bibliothèque municipale**

**Rapporteur : Joanny MERLINC**

Cette délibération porte sur la mise en place de modifications tarifaires dans les musées de la Ville de Lyon. Dans le 5<sup>e</sup>, nous sommes concernés pour le Musée Gadagne. Dans votre dossier sur table, vous avez une liste des ajustements qui sont opérés. Je ne vais pas les passer toutes en revue parce que cela va de la simplification de la présentation de certains tarifs à des ajustements mineurs sur la grille.

Par contre, je vais évoquer une des mesures phares de cette délibération qui est la mise en place de la gratuité pour tous les groupes, champ social et accessibilité. Pour faire simple, les musées de la Ville de Lyon sont déjà très engagés depuis longtemps, auprès des relais du champ social. Par contre, les tarifs sont actuellement dirigés exclusivement vers certains publics : les publics en insertion ou ceux qui sont concernés et listés dans la charte de coopération culturelle. Cela représente un public qui est à la fois un peu restreint et une certaine difficulté administrative puisque ces publics doivent justifier individuellement leur situation.

Cette délibération va proposer une gratuité totale aux groupes issus du champ social, c'est-à-dire les groupes qui seront identifiés par les partenaires, ce qui permettra à toutes les structures qui sont en contact avec ces publics, d'accéder encore plus facilement à la gratuité dans les musées, sans avoir forcément à justifier d'une situation pour chacun des membres des groupes.

Cela s'inscrit dans la politique forte menée par la Ville de Lyon et Nathalie PERRIN-GILBERT en collaboration avec les arrondissements, d'offrir un accès à la culture pour tous. Je me félicite aussi, au regard de la situation internationale, que cette délibération permette également de mettre en place une gratuité à destination des réfugiés qui seraient en cours de démarches administratives.

Pour toutes ces raisons, je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport 15 – 4596 Approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre partiellement gratuit d'une durée de trois ans, au profit de l'association Kastor Agile. EI 05079, pour la mise à disposition de locaux situés à la Villa Neyrand**

**Rapporteur : Joanny MERLINC**

## **RAPPORT RETIRÉ**

⊕ Arrivée de Bénédicte DRAILLARD

**Rapport 16 – 4763 Attribution de subventions pour la programmation de la Fête des Lumières 2022 - Approbation de conventions - Direction des Événements et Animation**

**Rapporteur : Joanny MERLINC**

Cette délibération porte sur l'attribution de subventions dans le cadre de la Fête des Lumières 2022. Dans le 5<sup>e</sup>, nous sommes concernés par un projet porté par la formidable association AADN, et qui s'intitule, au « Inside / Out » de Jakob KVIST. Cela aura lieu du 8 au 11 décembre au temple du Change. La subvention proposée est de 25 000 euros sur un budget de 28 000 euros. Le projet consiste en une mise en lumière du temple du Change depuis l'intérieur du bâtiment, à l'aide d'un système de LED. Inside / Out est une œuvre de lumière dans sa forme la plus pure qui atteint son apogée grâce à l'interaction entre la chromaticité de lumière et la forme du bâtiment. Je pense que les descriptions sont mystérieuses pour nous inviter à aller voir de nous-même le moment venu. C'est donc ce que je vais vous inviter à faire, à venir voir ses œuvre à partir du 8 décembre, et à émettre aujourd'hui, un avis favorable pour cette délibération.

Joanny MERLINC : Sur cette délibération du jour, on est sur une offre qui est hors CAO. Les marchés publics sont passés en délibération mais on ne peut pas se projeter en termes de budgétisation globale juste sur cette offre. Je ne sais pas si dans le dossier de séance, il y avait un montant qui était indiqué, mais je ne crois pas. Il me semble que tout sera précisé et communiqué lors de la conférence de presse du 7 novembre.

Myriam BENCHARAA : À titre comparatif, on était sur un budget qui était de combien, l'an dernier, sur des actions similaires ? C'est vrai que sur ces tableaux – cela fait des années que l'on en parle – on n'a jamais le montant des exercices précédents.

Joanny MERLINC : Je crois qu'on avait regardé les délibérations de l'année précédente. On est sur une légère augmentation du nombre d'œuvres – 30 à l'échelle de la Ville de Lyon et il y a 2 arrondissements supplémentaires – mais je n'ai pas le montant exact. Je ne voudrais pas dire de bêtise mais je sais que pour cette délibération, on est en-dessous du montant moyen qui se situe à 47 000 euros, là on est à 25 000 €. Je pense qu'en faisant la multiplication par 30, on obtient un budget global, mais je ne sais pas si on est en hausse ou en baisse par rapport à l'année dernière car ce n'est pas précisé. On regardera et on en reparlera.

Myriam BENCHARAA : Oui, ce serait bien. On l'avait évoqué à plusieurs reprises. Ce serait bien qu'on puisse avoir les exercices précédents pour pouvoir comparer parce que c'est toujours un peu compliqué de revenir dans ses archives.

À titre personnel, je pense que le soutien de la Fête des Lumières est fondamental pour les acteurs économiques du territoire. Je crois que c'est un événement phare qui permet aujourd'hui, d'identifier

Lyon à travers l'hexagone mais aussi bien au-delà. C'est un indicateur, un facteur de rayonnement pour notre ville. Le soutien de la Ville sur cette action doit absolument être majeur. On a des acteurs économiques, notamment la restauration et l'hôtellerie qui ont été très en souffrance ces derniers mois et ces dernières années. Ils attendent beaucoup de cette Fête des Lumières. On espère qu'elle sera à la hauteur de ce qu'on a pu avoir avant la crise sanitaire. Nous les soutenons à travers de nos actions au niveau de la Chambre de Commerce, et on est très en attente du programme qui va être annoncé très prochainement. On attend à ce que la programmation soit à la fois ambitieuse et soit à la hauteur des attentes des restaurateurs, ainsi que des habitants de Lyon et de la Ville de Lyon. Je pense que c'est un événement qui permet de faire rayonner la ville.

L'objectif est de faire un peu différemment puisque vous avez aussi votre empreinte à marquer. Au demeurant, cela reste quand même un bel indicateur. Nous soutenons financièrement le cluster lumières qu'on a créé, qu'on a porté au niveau de la Chambre de Commerce. On a de belles enseignes, on a de très belles entreprises dans ce champ d'activités. Pour le coup, on est très en attente de savoir comment va se passer la programmation, et on espère que ce sera un événement très ambitieux.

Marielle PERRIN : Je voudrais vous dire que nous aussi, en tant qu'élus écologistes, on tient énormément à cette Fête des Lumières. Je reviens sur le groupe de travail « Sobriété » auquel j'ai participé au nom du groupe les Écologistes. C'était très important pour nous de ne pas toucher à la Fête des Lumières dans le cadre de ce groupe de travail.

Nadine GEORGEL : Je pense qu'on partage tous le même attachement à cette fête et la même compréhension des enjeux et de l'importance que cela revêt, tant pour les acteurs culturels qu'économiques ou pour les habitants. C'est toujours un plaisir et une fierté.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport 17 – 4698 Palais de Bondy - Rénovation menuiseries, façade et sécurité incendie - 18-20 Quai de Bondy à Lyon 5<sup>e</sup> - Opération n° 05021552 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20008**

**Rapporteur : Joanny MERLINC (à la place de Monsieur CARRY)**

Cela va être aussi rapide et concis. C'est une délibération qui porte sur le plan pluriannuel d'investissement, une opération de travaux d'envergure a été retenue sur le Palais de Bondy. Le bâtiment est labellisé « Patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle » et s'inscrit pleinement dans le secteur sauvegardé du Vieux Lyon aujourd'hui, Site Patrimoine Remarquable du Site Unesco.

L'opération porte sur la mise aux normes des installations de désenfumage, le remplacement des menuiseries extérieures, le ravalement de la façade du quai de Bondy. Les études de maîtrise d'œuvre réalisées pour un montant de 118 875,00 euros, estiment le coût global de l'opération, dont l'issue est prévue en 2024. Le montant global est de 2 360 000 euros.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose d'émettre un avis favorable.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport 18 – Rapport Direct : Question du Conseil d'arrondissement du 5<sup>e</sup> au Conseil Municipal de Lyon : Interrogation sur la future politique en direction de nos quartiers populaires et plus particulièrement sur les enjeux de géographie prioritaire ?**

**Rapporteur : Nadine GEORGEL**

Nous allons conclure ce Conseil par la lecture de la question qui sera adressée au Conseil municipal au nom du Conseil d'arrondissement, le 10 novembre. Je vous lis le texte pour approbation. L'objet de cette question, c'est l'interrogation sur la future politique en direction de nos quartiers populaires et plus particulièrement sur les enjeux de géographie prioritaire.

« Nous souhaitons vous interroger sur la future politique en direction de nos quartiers populaires et plus particulièrement sur les enjeux de géographie prioritaire. En effet, alors que les travaux de bilan ont commencé à l'échelle de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon, la position de l'État sur la suite de cette politique de cohésion sociale et territoriale est attendue par l'ensemble des acteurs et des collectivités.

Dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, nous comptons un quartier de la politique de la ville (QPV), Sœur Janin et deux quartiers de veille active (QVA), Ménival et Jeunet.

Le QPV Sœur Janin, c'est un peu plus de 1 000 habitants avec des difficultés sociales et économiques prégnantes, notamment avec un taux de chômage encore très élevé et des problématiques de mixité sociale.

Les QVA Ménival et Jeunet rassemblent quant à eux un peu plus de 2 500 habitants et sont deux quartiers qui auraient toutes les raisons de voir leur classement transformé en QPV dans le cadre d'une nouvelle géographie prioritaire si les indicateurs s'accordaient à évoluer, tant en termes de seuil que de diversité des enjeux mesurés. Actuellement, le classement en QPV se base sur le seul revenu médian, indicateur certes précieux mais qui invisibilise de fait d'autres facteurs clés.

Ainsi, alors que le contrat de ville actuel, prolongé à deux reprises, se termine en 2023, pourriez-vous nous préciser le calendrier des discussions, les objectifs de notre exécutif municipal et comment les arrondissements pourraient accompagner l'exécutif pour être plus proche des réalités des quartiers et être force de proposition en la matière ? Je vous en remercie. »

Cette question s'adresse à Jean-Luc GIRAULT qui est adjoint à la Ville, à la politique de la ville. Pour le redire en d'autres termes, c'est que nous sommes dans une phase de révision de la classification des quartiers. On sait donc que l'on a les quartiers politiques de la ville mais qu'on a aussi une espèce de catégorisation un peu par défaut mais qui n'est pas officiellement reconnue, et qui n'ouvre pas au même soutien, qui sont les QVA. Pour nous, c'est Ménival et Jeunet qui sont desservis par le fait qu'ils sont dans des quartiers où il y a encore de la mixité sociale. Ménival est desservi par le fait que de l'autre côté de la rue Joliot Curie, il y a des copropriétés de bon standing, ce dont on se félicite. C'est bien ce que l'on souhaite, qu'il y ait de la mixité sociale, mais statistiquement, cela dessert le quartier puisque mécaniquement, cela fait remonter le revenu médian, et cela le sort de la politique de la ville.

On aimerait pousser pour le maintien de Sœur Janin en QPV, mais également l'intégration de Ménival et Jeunet qui ont toute leur place en QPV.

Je voudrais ajouter un mot sur la situation de Janin parce que cela doit quand même nous interpeller. On est sur un quartier qui se trouve à la limite en termes d'habitants puisque nous sommes entre 1 200 et 1 100 habitants. Si on passe en-dessous de 1 000, il sortira mécaniquement de sa catégorisation QPV. C'est le quartier le plus pauvre de la ville de Lyon. On ne s'en rend pas toujours compte quand on est à la Mairie Locard mais c'est bien le plus pauvre, avec le plus bas niveau de diplômes. C'est aussi celui qui bénéficie le moins de la baisse du chômage puisqu'elle est de -2 % alors que sur d'autres QPV, on est plutôt à -15 %.

On est donc vigilants là-dessus. On rencontre régulièrement le délégué du Préfet sur ces questions-là. Notre volonté est bien d'agir en ce sens pour qu'il n'y ait aucun quartier oublié ou délaissé dans le 5<sup>e</sup>. Nous avons une réunion après-demain à l'Hôtel de Ville pour faire le point sur ces questions.



Myriam BENCHARAA : Il y a une vraie préoccupation – mais je pense que vous avez évoqué le sujet avec les différentes instances – qui est la politique de l’attribution des logements. On n’a quasiment qu’un seul bailleur puisque presque 90 % des logements sur Janin sont portés par GrandLyon habitat. On a quelques logements SACVL. Concernant la politique d’attribution SACVL, il y a une qualité d’attribution qui est à revoir. Au niveau de GrandLyon habitat, cela a souvent été une problématique. On les a souvent interpellés. On a beaucoup de logements qui sont des logements préfecture DALO. Sans vouloir stigmatiser, je pense que cela contribue à ce que les indicateurs que vous avez évoqués soient assez préoccupants dans ce quartier. Ce n’est pas forcément un des plus grands quartiers, contrairement à celui de Mermoz ou d’autres. Je pense qu’il y a vraiment une préoccupation, un enjeu majeur sur la politique d’attribution qui est portée par les bailleurs sociaux. Je sais qu’ils ont fait un effort mais on s’aperçoit que ces efforts ne sont pas forcément visibles aujourd’hui. Le processus d’évolution est également quasi inexistant pour les locataires présents sur ces logements-là. Il y a très peu de propositions ou en tout cas, d’évolutions de parcours locatif. Si on veut qu’il y ait une modification significative de la population sur ce quartier, il faut faire un travail très en amont au niveau des instances qui attribuent les logements.

Nadine GEORGEL : Sans rentrer dans le détail, c’est aussi l’objet du projet d’implantation MDMS qui vient aussi avec un plot de logements – cela va être du social + – pour réintroduire de la mixité dans le logement social, un peu de vie et une autre identité dans ce quartier.

Je peux dire qu’au niveau du travail que nous avons fait avec GLH sur ce quartier, à l’occasion de ce projet – sur d’autres quartiers aussi – on voit qu’il y a une vraie implication de terrain et je trouve que le travail a été très qualitatif. On s’est donné le temps d’échanger, d’écouter les habitants, et d’avancer dans l’idée du meilleur intérêt du quartier.

François THEVENIEAU : Je voulais ajouter qu’au niveau de GrandLyon habitat dont je suis le président, concernant les logements préfecture, on n’en a pas la maîtrise. Ils sont imposés. Il n’y a donc pas une politique de peuplement.

Puis, pour aller dans le sens de Nadine GEORGEL, j’ajouterai que le projet que nous présentons est un beau projet puisqu’il met de la mixité dans le quartier qui en a bien besoin, ne serait-ce que par le système du bailleur réel solidaire.

Myriam BENCHARAA : On est bien conscients que GrandLyon habitat n’a pas la main sur les logements qui ne leur appartiennent pas. Au demeurant, c’est à l’État de prendre ses responsabilités sur ces enjeux. J’ai eu l’occasion de voir la présentation du projet, il est très beau. L’idée est bonne, l’intention est bonne mais si vous ne modifiez pas la composition du quartier, si vous ne mettez pas davantage de mixité sur les logements qui sont déjà loués, cela va être compliqué d’introduire de la mixité dans ce quartier qui s’est énormément dégradé. Cela ne fait pas plaisir de le dire mais c’est un principe de réalité. Cela n’est pas de votre fait, je n’accuse pas la majorité en place, nous avons une part de responsabilité également.

Nadine GEORGEL : C’est pour cela aussi que le retour des services publics est absolument essentiel. On plaide aussi pour qu’il y ait une présence des acteurs, notamment de l’emploi, parce que quand on recherche un emploi, soit on va à Vaise, à Pôle Emploi, soit, si on est plus jeune, on va à la Mission locale à la Duchère, ce qui n’aide pas. On travaille aussi pour favoriser la mobilité parce qu’on sait que c’est un frein sur ce quartier. On veut apporter des solutions d’auto partage. Par tous les leviers disponibles, on essaie d’amener des solutions d’amélioration parce qu’on partage bien le même constat. Ce n’est pas satisfaisant et la trajectoire n’est pas la bonne. Avec tous les leviers, petits ou gros, et il y en a un gros du côté de la préfecture.

**Aucune intervention complémentaire n’étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l’unanimité.**

Nadine GEORGEL : Je vous souhaite une excellente soirée et vous donne rendez-vous le 30 novembre.

**Les points de l’ordre du jour étant épuisés, Mme la Maire clôt la séance à 19 h 40.**